



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

**63510 - Développement de la lecture publique**

**Proposition d'attribution d'une subvention  
pour la bibliothèque de la Communauté  
de Communes de l'Outre-Forêt**

**Rapport n° CP/2017/536**

**Service gestionnaire :**

K3 - Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention, dans le cadre du contrat de territoire, à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, en application du dispositif Territoires de Lecture 2010-2020 adopté par le Conseil Général le 26 octobre 2009, et dont l'objectif est de promouvoir la création d'un réseau de bibliothèques et de médiathèques municipales et intercommunales.

Le 26 octobre 2009, le Conseil Général a décidé de mettre en place un dispositif d'aides destiné aux bibliothèques publiques : Territoires de Lecture 2010-2020 (délibération de référence n°CG/2009/72 du 26 octobre 2009).

L'application de ce dispositif concerne les projets ayant démarré après le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Des bonifications peuvent être accordées à des territoires identifiés comme prioritaires car sous-équipés en matière de lecture publique.

Les modalités d'intervention en faveur des Communes et Communautés de communes sont les suivantes :

**Equipement informatique des points-lecture, bibliothèques et médiathèques municipales :**

Conformément aux critères décidés par l'Assemblée départementale concernant ce dispositif, les Communes de moins de 10 000 habitants et Communautés de communes jusqu'à 25 000 habitants peuvent bénéficier de subventions.

Une bonification de 10% (30% pour les points lecture) peut s'ajouter si le projet se situe sur un territoire prioritaire.

En application de la délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015 relative à la révision de la politique de contractualisation avec les Communes et leurs groupements, une décote de 20% a été appliquée à la proposition concernant la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt d'un montant de 1 990,80€, dans le cadre du contrat de territoire de l'Outre Forêt, afin d'engager la première phase du projet de mise en réseau informatique des onze structures de lecture publique (points-lecture, bibliothèques et médiathèques) situées sur le périmètre d'action de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt. Cette première phase concerne l'acquisition du matériel informatique préalable à la mise en réseau effective.

Le dossier présenté dispose d'une première facture avant le 31/12/2016.

Cette proposition a recueilli un avis favorable de la commission du territoire d'action nord le 16 octobre 2017.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
SUBIBLIO 2016/1	G 2016 Subventions Bibliothèques	530 000,00€	91 160,24€	1 990,80€

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 1 990,80€ à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt conformément au tableau annexé, et aux modalités fixées par le règlement financier départemental (notamment les articles 1.5 et 1.7).*

Strasbourg, le 16/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY